

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 136 – 2018**

**SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2018**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Michel GAILLOT, Maire d'Échillais dûment convoqués le treize décembre deux mille dix huit.

**Présents** : GAILLOT Michel, MARTINET-COUSSINE Maryse, BUJADOUX Isabelle, MAUGAN Claude, ROUSSEAU Étienne, BARRAUD Alain, BERBUDEAU Éric, VIELLE Philippe, CORNUT Jean-Marc et FUMERON Patrick .

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : VERBIEZE Joël (pouvoir à Monsieur Michel GAILLOT), DEMESSENCE Michèle (pouvoir à Madame Maryse MARTINET-COUSSINE), PORTRON Patricia (pouvoir à Monsieur Étienne ROUSSEAU), PROUST Sylvie (pouvoir à Madame Isabelle BUJADOUX), MOREAU Karine, BOUREAU Marcelle (pouvoir à Monsieur Patrick FUMERON), LOPEZ Roland (pouvoir à Monsieur Didier CANNIOUX), CANNIOUX Didier .

**Absent** : Jean-Pierre BACH.

**Secrétaire de séance** : Eric BERBUDEAU

**OBJET : TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2019**

Monsieur ROUSSEAU, Adjoint au Maire en charge des Finances, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les diverses révisions de tarifs et locations qui pourraient être appliquées à compter du 1er janvier 2019.

La commission Finances réunie le 5 décembre 2018 propose de maintenir un certain nombre de tarifs, d'en ajuster certains au vu du bilan réalisé au cours de l'année 2018 et d'en créer des nouveaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur ROUSSEAU, Adjoint au Maire en charge des Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer, à compter du 1er janvier 2019, les tarifs et locations comme indiqués dans le tableau ci-annexé :



Fait et délibéré en séance

Le 19/12/2018

Le Maire,

Michel GAILLOT



Annexe à la délibération n° 136/2018 du 19 décembre 2018

TARIFS APPLICABLES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

SALLES	UTILISATION REGULIERE PAR ASSOCIATION :	2018	VOTE 2019
Dessin-Peinture	CLES	145,00 €	145,00 €
Dessin-Peinture	Autres Associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
salle Saintonge	DENTELLIERES SAINTONGE	145,00 €	145,00 €
salle Saintonge	Autres Associations communales dont sweet harmonica	2€/heure dans la limite de 145€ annuel	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Salle Aunis	CLES	145,00 €	145,00 €
Salle Aunis	Autres Associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
salle Charente	HARMONICA DU 17	145,00 €	145,00 €
salle Charente	Autres Associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Salle Bridoire	CLES	145,00 €	Indisponible en 2019
Salle Bridoire	Autres Associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel	
Salle Gardette	CLUB DU TEMPS LIBRE	145,00 €	Indisponible en 2019
Salle Gardette	Autres Associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel	
Salle informatique	CLUB INFORMATIQUE	0,00 €	
Maison des Patrimoines	CLUB DU TEMPS LIBRE	145,00 €	145,00 €
Maison des Patrimoines	Autres Associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Cabane du Canal	SPORTY CHIEN	50,00 €	50,00 €
Maison du canal (	IKEBANA		145,00 €
Maison du canal	Associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Salle de Sport	Club de Judo	650,00 €	650,00 €
Salle de Sport	CLES	350,00 €	350,00 €
Salle de Sport/club-house	Autres Associations communales	2€/heure	2€/heure
Vestiaire Stade Foot	ESAB 96	280,00 €	280,00 €
Local Bouliste	LA BOULE ECHILAIISIENNE	145,00 €	145,00 €
Local Bouliste	Autres Associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Autres salles (salles du Foyer et autres...)	Associations communales (or réunion AG) et personnel actif de la commune par heure d'utilisation	2€/heure	2€/heure

Tarif 2€/heure : dans la limite de 8 heures facturées par jour

**LOCATION VAISSELLE UNIQUEMENT LORS DE LOCATIONS DE SALLES**

05/11/18

LOCATION DE LOTS (par jour)		VOTE 2019	
Lot de 10 couverts + vaisselle (sous réserve de la disponibilité du matériel)		10,00	
lot de 50 couverts + vaisselle (sous réserve de la disponibilité du matériel)		20,00	
1 lot de couvert/vaisselle = 1 assiette plate, 1 couteau, 1 fourchette, 1 cuillère à dessert et 1 verre			

VAISSELLE		VOTE 2019	
Assiettes plates			
Assiettes creuses	0,40	1,00	
Assiettes à dessert	0,40	1,00	
Fourchettes	0,35	0,80	
Couteaux	0,15	0,30	
Cuillères	0,15	0,30	
Cuillères à dessert	0,15	0,30	
Grands verres (ordinaires)	0,25	0,60	
Verres ballon (19 cl)	0,45	1,10	
Verres ballon (24,5 cl)	0,45	1,10	
Flûtes à champagne (17 cl)	0,80	2,00	
Tasses à café	0,35	0,80	
Sous tasses à café	0,30	0,70	
Tasses à chocolat	0,80	2,00	
Sous tasses à chocolat	0,35	0,90	
Bois	0,45	1,10	
Carafes rondes	0,70	1,80	
Carafes carrées	0,95	2,40	
Louches	1,25	3,20	
Cuillères de service	0,90	2,30	
Fourchettes de service	0,90	2,30	
Plats inox longs	2,65	6,80	
Saladiers	1,85	4,80	
Paniers à pain inox	1,35	3,40	

**MATERIEL DANS LES SALLES**

		VOTE 2019	
Casier 36 cases lave vaisselle salle Ré	pas de location	32,00	
Casier 49 cases lave vaisselle salle Ré	pas de location	44,00	
Percolateur 15 litres	pas de location	338,00	
Micro-ondes	pas de location	57,00	
plateau micro-ondes	pas de location	20,00	
grille chambre froide	pas de location	23,00	
table pliante blanche	pas de location	71,00	
table pliante bois	5,00	110,00	
table enfant	pas de location	155,00	
chaise enfant	pas de location	25,00	
Chaise pliante florence rouge	pas de location	54,00	
Chaise blanche non pliante	pas de location	35,00	
Bancs en bois	2,00	44,00	

Tarif applicable à la prestation limitée à 48h. Associations (gratuit), Particuliers (payant), entreprises (payant)

Tarif applicable à la prestation limitée à 48h. Associations (gratuit), Particuliers (payant), entreprises (payant)

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

		VOTE 2019	
Véhicule exposé à la vente sur le domaine public (par jour)		100,00	
stationnement régulier camping-car (Place de l'Europe) forfait mensuel dans la limite de 5 places		10,00	
commerce ambulancier (forfait journalier)		10,00	
commerce ambulancier - abonnement (forfait mensuel) dans la limite de 2 fois par semaine		60,00	
circus (par jour)		50,00	

**SERVICES TECHNIQUES**

		VOTE 2019	
barrière girondine (par jour)	0,00	74,00	
sono portative (par jour)	80,00	1 100,00	
Caution sono portative	300,00		
déplacement véhicule de liaison camionnette (non compris chauffeur) (par heure)	25,00		
déplacement camion (non compris chauffeur) (par heure)	40,00		
panneau de signalisation (par jour)	10,00	74,00	

transport AVR des barrières par les services techniques à facturer 60 € au demandeur (prix = 40€ déplacement camion + 20 € mise à disposition agent technique). Si le demandeur ne veut pas payer le transport, il vient les chercher au local de stockage de la commune

Mise à disposition pour les associations communales. Pas de location ni de mise à disposition pour les particuliers. Location aux entreprises au prix de 80€ + 300€ de caution. Demander l'attestation d'assurance responsabilité civile

**MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL (par heure indivisible)**

		VOTE 2019	
mise à disposition personnel encadrant services technique		25,00	
mise à disposition agents services techniques		20,00	
mise à disposition agents encadrant service administratif		30,00	
mise à disposition agent administratif		20,00	

ECHILLAIS - TARIFS COMMUNAUX	2018	VOTE 2019
<b>SALLE ILE D'OLERON</b>		
Habitants de la commune (pour réunion, lunch, repas, manifestation) PAR JOUR	150,00 €	150,00 €
Habitants de la commune (pour réunion, lunch, repas, manifestation) FORFAIT WEEK-END	250,00 €	250,00 €
Associations locales (pour manifestations...) - PAR JOUR*	16,00 €	16,00 €
Associations locales (pour manifestations...) - FORFAIT WEEK-END*	32,00 €	32,00 €
Personnel communal en activité (pour manifestations...) - PAR JOUR	16,00 €	16,00 €
Personnel communal en activité (pour manifestations...) - FORFAIT WEEK-END	32,00 €	32,00 €
Sociétés, Syndics ou Associations syndicales, comités d'entreprises, Associations extérieures (pour réunion, lunch, repas, manifestation <u>à but lucratif ou non</u> ) PAR JOUR	150,00 €	150,00 €
Obsèques civiles – au bénéfice uniquement des habitants d'Echillais ou des personnes ayant leur concession au cimetière d'Echillais (caution 100 € : voir conditions d'utilisation salle) dans la limite de 2h00	GRATUIT	GRATUIT
CAUTION (à récupérer à l'état des lieux)	300,00 €	300,00 €
<b>MICROPHONE SALLE ILE D'OLERON</b>		
Associations locales	GRATUIT	GRATUIT
CAUTION (par microphone) + fournir attestation assurance responsabilité civile	300,00 €	300,00 €
<b>SALLE ILE DE RÉAIX</b>		
Habitants de la commune (pour réunion, lunch, repas, manifestation) PAR JOUR	75,00 €	75,00 €
Habitants de la commune (pour réunion, lunch, repas, manifestation) FORFAIT WEEK-END	100,00 €	100,00 €
Sociétés, Syndics ou Associations syndicales, comités d'entreprises, Associations extérieures (pour réunion, lunch, repas, manifestation <u>à but lucratif ou non</u> ) PAR JOUR	75,00 €	75,00 €
Associations locales (pour manifestations...) - PAR JOUR*	16,00 €	16,00 €
Associations locales (pour manifestations...) - FORFAIT WEEK-END*	32,00 €	32,00 €
Personnel communal en activité (pour manifestations...) - PAR JOUR	16,00 €	16,00 €
Personnel communal en activité (pour manifestations...) - FORFAIT WEEK-END	32,00 €	32,00 €
Obsèques civiles – au bénéfice uniquement des habitants d'Echillais ou des personnes ayant leur concession au cimetière d'Echillais (caution 100 € : voir conditions d'utilisation salle) dans la limite de 2h00	GRATUIT	GRATUIT
CAUTION (à récupérer à l'état des lieux)	150,00 €	150,00 €
<b>SALLE ILE MADAME (par jour)</b>		
Pour réunion de particulier ou sociétés, lunch, repas	50,00 €	50,00 €
CAUTION (à récupérer à l'état des lieux)	150,00 €	150,00 €
<b>FOYER MUNICIPAL SALLES Pour vin d'honneur (4h maximum) 50% du tarif en vigueur**</b>		
Location salle – Non respect du rangement et du balayage (forfait frais de personnel)	100,00 €	100,00 €
<b>CANTINE (Cuisine) (par jour)</b>		
LOCATION (uniquement avec professionnel de la restauration inscrit au registre du commerce)	210,00 €	210,00 €
CAUTION (à récupérer à l'état des lieux)	500,00 €	500,00 €
COUVERTS - Lot de 50 (complet)	20,00 €	20,00 €
- Lot de 10 (complet)	10,00 €	10,00 €

\* Associations locales : 1ère manifestation gratuite dans la limite de 2 jours consécutifs

\*\* Dans certaines situations exceptionnelles la Municipalité pourra accorder la gratuité

Les associations devront fournir une assurance responsabilité civile avant toute mise à disposition des salles.

Pas de caution demandée pour elles.

ECHILLAIS - TARIFS COMMUNAUX

	VOTE 2018	Propositions 2019
<b>CIMETIERE — Concessions</b>		
Temporaire (15 ans)	75,00 €	75,00 €
Trentenaire	150,00 €	150,00 €
<b>CIMETIERE - Columbarium</b>		
1 an	133,00 €	133,00 €
15 ans	557,00 €	557,00 €
30 ans	1 038,00 €	1 038,00 €
<b>CIMETIERE – Cavurne – concession temporaire</b>		
15 ans (compris 1 plaque gravée au nom du défunt)	37,50 €	275,00 €
30 ans (compris 1 plaque gravée au nom du défunt)	75,00 €	490,00 €
Plaque d'inscription supplémentaire		54,00 €
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>		
1 plaque gravée au nom du défunt posée sur le livre du souvenir		15,00 €
<b>REMORQUE</b>		
<b>LOCATION</b>	65,00 €	65,00 €
<b>CAUTION</b> (à récupérer à l'état des lieux)	200,00 €	200,00 €
<b>MARCHÉ</b>		
au ml par jour sans abonnement	0,60 €	0,60 €
au ml par jour avec abonnement	0,50 €	0,50 €
<b>PHOTOCOPIES</b>		
Particuliers Noir et Blanc (la page A4)	0,22 €	0,22 €
Particuliers Couleurs (la page A4)	0,35 €	0,35 €
Demi tarif (étudiants et demandeurs d'emploi) Noir et Blanc (la page A4)	0,11 €	0,11 €
Demi tarif (étudiants et demandeurs d'emploi) Couleurs (la page A4)	0,18 €	0,18 €
Particuliers Noir et Blanc (la page A3)	0,44 €	0,44 €
Particuliers Couleurs (la page A3)	0,70 €	0,70 €
Demi tarif (étudiants et demandeurs d'emploi) Noir et Blanc (la page A3)	0,22 €	0,22 €
Demi tarif (étudiants et demandeurs d'emploi) Couleurs (la page A3)	0,35 €	0,35 €
Écoles (Noir et blanc)*** (la page A4)	0,03 €	0,03 €
Écoles (Couleurs)*** (la page A4)	0,10 €	0,10 €
Associations échillaisiennes Noir et Blanc*** (la page A4)	0,07 €	0,07 €
Associations échillaisiennes Couleurs*** (la page A4)	0,12 €	0,12 €
<b>TELECOPIES (la page)</b>		
- En France métropolitaine	0,21 €	0,21 €
- Vers les DOM-TOM	0,35 €	0,35 €
- Vers l'étranger	0,40 €	0,40 €
<b>Aire de camping-car (par jour)</b>		
Forfait par période de 24h	7,20 €	7,20 €

\*\*\*PAPIER pris en charge par les écoles et les associations.

Fait et délibéré en séance

Le 19/12/2018

Le Maire,

Michel GAILLOT



Enregistré le : 08/01/2019

Affiché le : 08/01/2019

Certifié exécutoire le : 08/01/2019

La Présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publicité, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers 15, rue Blossac 86000 POITIERS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois